



Genève, le 24 mars 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève et de la Préfecture de l'Ain

COVID-19 : L'opération d'abaissement partiel du Rhône pour la gestion sédimentaire du Haut-Rhône reportée en 2021

Compte tenu de la crise sanitaire provoquée par le COVID-19, l'opération d'abaissement partiel du Rhône pour la gestion sédimentaire du Haut-Rhône entre le Léman et Lyon prévue du 25 mai au 6 juin 2020 sera reportée à l'année prochaine, dans le respect du protocole d'accord signé en 2015 par la Préfecture de l'Ain et la République et canton de Genève. La protection des personnes et des biens contre les crues reste assurée et les dispositifs complémentaires à l'abaissement sont maintenus par les exploitants des barrages.

A Genève comme en France, le Rhône fournit des ressources hydroélectriques importantes grâce aux barrages construits sur son cours. Ces ouvrages entraînent localement une accumulation de sédiments – limons, sables, etc. – dans le lit du fleuve. Ce processus inévitable peut conduire à une augmentation du risque d'inondation sur certains tronçons et au centre de Genève, comme par exemple pour le quartier genevois de la Jonction. Une élimination régulière des dépôts de sédiments est donc indispensable.

Un protocole d'accord transfrontalier pour la gestion sédimentaire concertée du Haut-Rhône a été signé en 2015 entre les autorités française et genevoise. Il prévoit tous les 3 ou 4 ans, l'abaissement partiel du niveau du Rhône et un encadrement de cette opération pour assurer la sécurité des riverains tout en prenant en compte les intérêts socio-économiques et en minimisant les impacts sur l'environnement.

Ce protocole a été mis en œuvre une première fois à la satisfaction générale, en mai 2016, sous la responsabilité des opérateurs – les Services Industriels de Genève (SIG) et la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) du côté suisse et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) du côté français.

Le renouvellement de l'opération était programmé entre le 25 mai et le 6 juin 2020. Le préfet de l'Ain et le conseiller d'État chargé du département du territoire ont décidé d'un commun accord, et en concertation avec CNR et les SIG, de reporter cette opération au printemps 2021 compte tenu de la crise sanitaire provoquée par le COVID-19.

En effet, la conduite de ces opérations nécessite une importante préparation mobilisant, dès maintenant, les équipes des SIG, de la SFMCP et de la CNR. Le contexte sanitaire actuel de confinement généralisé impose aux opérateurs de limiter strictement la mobilisation de leurs équipes pour assurer la continuité des activités, ainsi qu'aux opérations de maintenance et de sécurité des ouvrages.

Ce report n'affecte cependant pas la sécurité des riverains concernés. En effet, le niveau de comblement actuel de la retenue de Verbois permet de disposer d'une marge de sécurité supérieure à une année par rapport au niveau de comblement total. Les deux dispositifs complémentaires aux abaissements prévus par le protocole à savoir les dragages ponctuels ainsi que l'accompagnement du transit des sédiments lors des crues de l'Arve seront intensifiés en cas de besoin et une modification des autorisations encadrant ces opérations sera réalisée pour prendre en compte ce report exceptionnel en 2021 et l'adaptation des mesures le cas échéant.

La gestion des sédiments du Rhône

Rappel des objectifs-cadres fixés par les autorités :

- Garantir la sécurité de l'ensemble des riverains du Rhône.
- Permettre l'exploitation normale des aménagements hydroélectriques en garantissant leur sécurité.
- Veiller au transit des sédiments, indispensable à la dynamique écologique du fleuve.
- Maintenir la biodiversité et toutes les fonctionnalités écologiques du fleuve.

Trois mesures complémentaires sont mises en œuvre par les opérateurs pour atteindre ces objectifs :

- Lors des crues de l'Arve, le transit des sédiments est favorisé en maintenant des vitesses d'évacuation suffisantes dans le Rhône par des apports d'eau provenant du Léman.
- Tous les 3 ou 4 ans, le niveau d'eau des barrages de Verbois et de Chancy-Pougny est abaissé partiellement.
- Des dragages permettent ponctuellement d'évacuer des matériaux

Pour toute information complémentaire:

- *M. François Pasquini, directeur du service de l'écologie de l'eau, Etat de Genève, département du territoire (DT), T. +41 (0) 22 388 80 61, francois.pasquini@etat.ge.ch ;*
- *M. Gérard Perrin, directeur de la direction départementale des territoires de l'Ain, T. +33 (0) 4 74 45 63 00*